



Bruxelles, le 28 février, 1921.

5311

Cher Monsieur Van Overloop,

Vous n'ignorez pas que Monsieur Emile Dansaert a fait don au Musée royal des Beaux-Arts, pendant la guerre d'une collection importante de photographies et de catalogues; ce fonds est appelé à rendre les plus grands services aux recherches d'histoire de l'art (Il porte dans notre salle de documentation le nom du donateur).

J'avais pensé suggérer à la bienveillance du Ministre l'octroi d'une distinction honorifique à ce généreux "Ami des Musées", lorsque sur les entrefaites Mr. Dansaert, en qualité de directeur du Crédit foncier, a été nommé par le Ministre des Finances Commandeur de l'Ordre de Léopold. J'apprends par une circonstance fortuite qu'un autre moyen s'offrirait de lui exprimer les remerciements de l'Etat et ce d'une façon très simple et délicate.

Mr. Dansaert, qui est fort âgé, était, vous le savez l'un des plus proches héritiers de Mlles Godschalk; l'Etat en'acceptant le testament de ces dernières, et rejetant toutes revendications d'argent de leurs héritiers naturels, la possibilité de leur accorder

ainsi qu'il est d'usage un souvenir de famille. Mr. Dansaert aurait demandé en ce cas que lui fut attribué le portrait de son aïeul jouant de la flûte (copie d'un original appartenant à Mr. Van den Elschen) Cette toile médiocre, à laquelle s'attache seulement un intérêt familial, ne saurait prendre place dans nos Musées où la collection Godschalk est exposée au public en une salle spéciale. On me rapporte en effet vous auriez déclaré que le portrait en question demeurerait dans les réserves. Ne pensez-vous donc pas, qu'en se basant sur les précédents, et avec l'assentiment du Ministre que vous auriez l'obligeance de solliciter si vous entriez dans ma manière de voir, ce souvenir sans valeur artistique et non catalogué parmi les objets formant le legs Godschalk, pourrait être remis entre les mains de Mr. Dansaert? Je me suis permis de signaler à votre attention cette très mince affaire, estimant que rien ne doit rester indifférent quant à la façon de manifester quelque reconnaissance aux bien-faiteurs de nos Musées.

Agréé, cher Monsieur Van Overloop, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le Conservateur en chef.

10 Janvier 1921.

Cher Monsieur  
Fierens Gavaert

Je vous remercie de l'intention que vous m'exprimez dans votre lettre du 4 courant de proposer à l'Etat d'ajouter une distinction honorifique à l'expression de sa gratitude pour le don que j'ai offert au Musée de Bruxelles de ma collection de reproductions photographiques de Tableaux, ainsi que de catalogues & de monographies qui les précèdent et les commentent.

Lorsqu'en Janvier 1919, j'ai fait ce don je n'ai été guidé que par mon désir de compléter les collections de l'Etat en lui remettant des documents difficiles à réunir et qui présentent une incontestable valeur pour l'étude de l'histoire de la peinture. Je n'ai surtout jamais eu en vue l'obtention ou échange d'une distinction honorifique.

J'ai constaté que ces documents sont classés dans les locaux du Musée de la rue de la Régence. J'arbitre donc que mon but est atteint.

Le seul ordre belge qui m'ait été conféré est celui de l'Ordre de Léopold dans lequel il y a longtemps déjà j'ai été promu au grade d'officier après une longue carrière consacrée au Barreau, au Conseil de l'Ordre duquel j'ai été le secrétaire, et à la Direction du Crédit foncier de Belgique.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très distingués

J. Van Cauwenberghe

rue de Suisse n° 21.

5311

Bruxelles, le 4 janvier 1921.

Monsieur,

Laissez-moi vous dire encore combien je vous suis reconnaissant d'avoir voulu offrir en don au Musée votre belle collection de photographies ainsi qu'une série de livres et de catalogues. Il me paraît que l'État, tenant compte de cette libéralité, devrait ajouter à l'expression de sa gratitude, une récompense honorifique que j'ai l'intention de lui proposer. Voudriez-vous donc me faire le plaisir de m'indiquer quelles sont les distinctions belges qui vous auraient déjà été décernées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur DARSART,  
43 rue Jean Stas,  
BRUXELLES.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 17 Février 1919.

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 31.900

ANNEXE

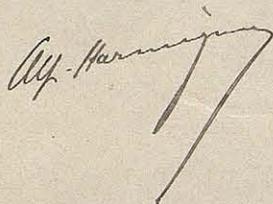
5311

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 3 courant, N° 5292, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous autorise à accepter la collection de documents et de livres d'art qui vous est offerte par M. l'Avocat Dansaert.

Je fais part au donateur de l'acceptation du Gouvernement et je lui adresse des remerciements pour son acte de libéralité.

Le Ministre,



A la Commission Directrice

des Musées royaux de peinture et de sculpture,

BRUXELLES.

3 février 1919

*expédié le 4-2-19*

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a reçu avec la plus vive reconnaissance le don que vous avez bien voulu lui faire d'une importante collection de photographies. Cet ensemble si soigneusement rassemblé et classé constitue un excellent instrument de travail pour tous ceux que passionne l'histoire de l'art; des dispositions seront prises pour la parfaite conservation de ce don et nous espérons que ces documents pourront être un jour aisément consultés par tous les travailleurs. Nous vous remercions également des catalogues et livres joints par vous aux reproductions photographiques et vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués

Pour la Commission directrice

*Ferens Janset*

Secrétaire et Membre

*F. Touffain*

Président ff.

Monsieur *Dumont*

Avocat à Bruxelles.



Bruxelles 2 Janvier 1919

Cher Monsieur

J'ai été profondément émue en lisant la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. Les considérations consolantes puisées dans un ordre d'idées si élevée que vous y faites valoir, sont, comme vous le dites avec raison les seules qui puissent élargir autant que possible la plaie profonde dont me fait souffrir la mort inopinée et injuste de mon cher fils.

Je n'avais pas ces quelques rapports si agréables mais trop courts pour moi que j'avais eus avec vous avant pu faire naître la sympathie que vous voulez bien me témoigner, et dont je suis très flatté.

Mais, j'espère que ces rapports vont devenir plus fréquents. La perte cruelle de mon seul enfant a eu effet fixé définitivement ma résolution, dont nous nous sommes déjà entretenus de prier le Musée de Bruxelles de bien vouloir accepter de

mon vivant la collection de repro-  
-ductions de tableaux que j'ai mis  
tant d'années à rassembler, et  
dont vous avez pu constater l'uti-  
-lité didactique.

L'occupation de notre chère  
patrie par les hordes des brigands  
germaniques, et la crainte de les  
voir s'emparer de nos richesses  
artistiques, ou tout au moins de  
les dégrader, jointes à mon désir  
d'attendre le retour de mon fils  
avant de donner suite à mon  
projet, justifiaient mes hésitations.

Actuellement, le souffle vivifiant  
du droit a balayé à jamais les  
barbares, et nous respirons l'air  
de la liberté. — D'autre part,  
mon pauvre fils n'est plus!

Aucun obstacle donc ne  
s'oppose à ce que je réalise mon  
dessein.

Il me serait infiniment  
agréable de pouvoir m'entendre  
avec vous des moyens de  
l'exécuter.

Voulez vous bien, s'il vous  
plait, me faire par un mot  
le jour et l'heure (je préfère  
l'après midi après 4 heures)  
auxquels je pourrais vous

rencontrer à cet effet.  
Je vous en remercie d'avance  
et vous réitère l'assurance de ma  
vive reconnaissance.

Votre bien dévoué  
Eugène Delacroix

28 août 1917.

*expédié  
28 8-17*

La copie de votre inventaire de photographies est

achevée; en vous restituant votre registre je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu me le communiquer en prêt.

La copie a été faite sur fiches et sa finisse conservée dans la bibliothèque de catalogues que j'ai organisée au Musée. J'aurai sans doute à recourir à vos archives photographiques cet hiver pour mes cours de Patria qui seront consacrés à l'art flamand du XVII<sup>e</sup> siècle; j'espère que vous voudrez bien me rendre le service de vous emprunter de temps à autre pour quelques jours certains de vos documents.

Deux de mes élèves ont catalogué les photographies que possède le Musée; elles sont au nombre de 6000 environ. Mais hélas! que de lacunes, et que de reproductions médiocres! alors que les séries rassemblées par vous sont si homogènes et d'un si bel aspect! Elles rendront les plus grands services aux étudiants d'art de plus en plus nombreux, aux collectionneurs etc.

Monsieur Dansaert,

Je vais être bien naïf, avec le secret espoir de constater l'éternelle  
vérité du vieil adage: audaces fortuna juvat. Pourqu'd ne placerez-vous  
pas dès à présent vos photographies en dépôt au Musée, dans les conditions  
et sous les réserves que vous indiqueriez? Nombreux seraient ceux qui  
vous en seraient grés. Je vous suggère l'idée en vous priant d'excuser  
ma témérité, en vous assurant que je ne risque ma démarche que dans l'in-  
térêt de la science et de notre art. Quelque que vous décidiez je vous prie  
cher Monsieur, de croire à mes sentiments tout dévoués et reconnaissants.